

DEMANDE DE VALIDATION D'ÉTUDES SUPÉRIEURES (V.E.S)

Ce document concerne les étudiants souhaitant faire valoir des acquis de l'enseignement supérieur, acquis en France ou à l'étranger.

NOM : **Prénom :**

Date de naissance : **Lieu de naissance :**

Intitulé de la Licence (demande de la V.E.S.) :

Intitulé du Master demandé (Année 2015/2016) :

..... **Email :**@etu.umontpellier.fr

Année universitaire	Établissement	Formation ou diplôme	Résultat (ajourné, admis)

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER :

- ⇒ Programme détaillé pour les études validées même partiellement dans une autre université.
- ⇒ Copies des autres diplômes/certificats en rapport avec la demande de validation.
- ⇒ Toutes autres pièces permettant à la commission d'apprécier la nature et le niveau des études faisant l'objet de la demande de validation (annexe descriptive de diplôme, attestation d'obtention de crédits, relevé de notes,...)
- ⇒ La liste des autres demandes de validation des études supérieures que le candidat a éventuellement faites dans d'autres établissements.

Je soussigné(e), (Nom, Prénom) **m'engage** sur l'honneur à respecter les obligations du Code de l'Éducation, article R613-32 à 37, relatif à la validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience, et certifie que les informations figurant dans ce formulaire me concernant sont parfaitement exactes, que les pièces justificatives jointes sont réelles et véritables.

Fait à, le

Signature :



Partie Réservee au jury de validation d'études supérieures

DÉCISION DU JURY DE VALIDATION D'ÉTUDES SUPÉRIEURES :

Le jury ayant auditionné....., le, délibère comme suit :

- décide la validation **totale** de la licence demandée, mention :

Semestres	Moyenne/20 *	Nombre d'ECTS
Semestre 1		
Semestre 2		
Semestre 3		
Semestre 4		
Semestre 5		
Semestre 6		
		Nombre total d'ECTS :

* Le président est autorisé à garder la moyenne obtenue par l'étudiant dans un autre établissement français.

- décide la validation **partielle** de la licence demandée, mention :

Unités d'enseignement validées par le jury	Crédits validés	Unités d'enseignement à acquérir	Crédits à acquérir
Total des crédits validés :		Total des crédits à acquérir :	

- refuse la validation d'études supérieures :

Motif du refus :



Observations éventuelles, recommandations et conseils du jury :

À Montpellier, le

Signature du président du jury de V.E.S
(Article 5 de l'arrêté n°2002-529 du 16 août 2002)

**Signature du Président de
l'Université de Montpellier**

